



COMMUNAUTÉ I WALLONIE I B R U X E L L E S
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

CIRCULAIRE N° 3182

DU 21/06/2010

Objet : Membres du personnel exerçant la fonction de professeur chargé du cours d'informatique dans l'Enseignement de Promotion sociale subventionné par la Communauté française

Réseau : Subventionné libre et officiel.
Niveaux & Services : Enseignement de promotion sociale.

- A Madame la Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement;
- A Messieurs les Gouverneurs de province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement de Promotion sociale subventionnés par la Communauté française;
- Aux Directions des établissements officiels et libres d'enseignement de Promotion sociale subventionnés par la Communauté française;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

Pour information :

- Aux Membres du Service de l'Inspection de l'enseignement de Promotion sociale organisé et subventionné par la Communauté française;
- Aux Membres du Service de Vérification de l'enseignement de Promotion sociale;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs;
- Aux Organisations syndicales;

Autorités : Directrice générale

Signataire : Lisa SALOMONOWICZ

Gestionnaires : Service général de Gestion des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française

Personnes-ressources : LABEAU Jean-Philippe- Attaché Chef de service Tél. : 02/413.41.11
HALUT Monique-Tél. : 02/4132033 ; COLIN Sybille-Tél. : 02/4132592

Référence facultative :

Nombre de pages : 3

Téléphone pour duplicata : voir personnes-ressources.

Objet : Membres du personnel exerçant la fonction de Cours d'informatique dans l'Enseignement de Promotion sociale subventionné par la Communauté française

La présente circulaire est destinée à identifier tous les membres du personnel de votre établissement qui prestent des cours d'informatique au niveau de l'enseignement secondaire inférieur et au niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

L'Administration souhaite obtenir ces renseignements dans le cadre d'une analyse approfondie du classement de ces cours d'informatique.

La base réglementaire de classement est constituée par trois arrêtés de l'Exécutif de la Communauté française du 14 mai 1993 (Moniteur belge du 1^{er} juillet 1993) avec entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1993.

Afin de prendre les mesures administratives nécessaires pour mettre en œuvre ces différents arrêtés, je vous saurais gré de bien vouloir m'envoyer le tableau annexé dûment complété et signé pour le 30 juin 2010, au plus tard.

Ce document doit être adressé directement à :

Monsieur Jean-Philippe LABEAU
Attaché
(concerne les cours d'informatique en PS)
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'Enseignement subventionné
(Enseignement de Promotion sociale).
2^{ème} étage bureau 2^E255
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES

Par souci de rapidité et d'efficacité, je vous remercie de bien vouloir également mentionner sur l'enveloppe le numéro de matricule de votre établissement.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Enseignement de promotion sociale

Cours d'informatique prestés dans l'enseignement subventionné de promotion sociale

Matricule enseignant :

Nom :

Prénom(s) :

Matricule de l'établissement :

Etablissement scolaire :

(Dénomination complète).....

.....

.....

Fonction exercée (SI / SS)	UF	Intitulé du cours	Nombre de périodes exercées	Définitif ou temporaire	Echelle de traitement dont bénéficie le membre du personnel